

PFR 2017-2019 : LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES EN FRANCE, EN ALLEMAGNE ET AU ROYAUME-UNI

Professeurs Catherine Haguenu-Moizard (Université de Strasbourg), Matthias Jestaedt (Université de Fribourg en Brisgau et Olivier Cahn (Université de Tours)

BILAN SCIENTIFIQUE

Trois événements ont été organisés dans le cadre du PFR : un séminaire doctoral en février 2017 à l'Université de Cergy-Pontoise (Olivier Cahn y étant en poste à l'époque), un séminaire doctoral en février 2018 à l'Université de Fribourg en Brisgau et un colloque en novembre 2019 à l'Université de Strasbourg.

Les deux séminaires ont réuni quinze participants et se sont déroulés sur le même modèle. Ils ont commencé par l'intervention d'un invité. En 2017, Aymeric Histace, professeur d'informatique à l'Université de Cergy-Pontoise, a présenté ses recherches sur un logiciel de reconnaissance faciale développé avec les autorités de police. En 2018, Matthieu Birker, conseiller juridique de la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, a présenté les actions menées au sein du Conseil de l'Europe pour renforcer la lutte contre le terrorisme, notamment la préparation du protocole additionnel à la Convention européenne pour la répression du terrorisme. Ces présentations ont été suivies d'une discussion avec l'ensemble des participants, qui a mis l'accent sur les enjeux politiques et juridiques de la protection des données personnelles dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Ensuite, plusieurs doctorants ont effectué à leur tour une présentation suivie d'une discussion. Les échanges se sont déroulés en français et en anglais. Certains doctorants ont traité de sujets liés à leur sujet de thèse, d'autres ont découvert la matière à cette occasion.

Ces deux séminaires ont permis aux doctorants de se saisir de questions juridiques délicates, mêlant des aspects de techniques juridiques et des enjeux philosophiques et politiques. Ils ont pu appréhender le caractère pluridisciplinaire de toute recherche d'envergure sur un tel sujet et ont été confrontés aux difficultés méthodologiques propres à une recherche en droit comparé. Ils ont également pu constater à quel point la comparaison des droits permettait d'élargir les perspectives. Les différences entre le droit allemand et le droit français sont particulièrement marquées, tant en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme en général que la protection des données.

Le colloque de clôture du PFR s'est tenu à l'Université de Strasbourg en novembre 2019. Le sujet a été choisi à la suite des séminaires, qui ont fait apparaître la nécessité d'un contrôle politique et juridictionnel sur les activités de lutte contre le terrorisme, et les différences d'approche entre les trois Etats de référence (France, Allemagne et Royaume-Uni). Le colloque a donc porté sur les autorités de contrôle face à la lutte contre le terrorisme dans les trois Etats. La dimension européenne (Union européenne, Conseil de l'Europe) a également été mise à l'honneur. Deux juges à la Cour européenne des droits de l'homme y ont participé en tant que présidents de séance. Le colloque a été organisé en trois demi-journées. La première était consacrée au contrôle parlementaire, la deuxième au contrôle par les autorités indépendantes et la troisième au contrôle juridictionnel. Les interventions ont été effectuées par des universitaires français et allemands, le collègue britannique ayant été empêché au dernier moment, ainsi que par des membres d'autorités indépendantes (l'adjointe du

Défenseur des droits chargée de la déontologie de la sécurité, un représentant de la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe et le responsable de la protection des données du Land de Rhénanie Palatinat). Le colloque a mis en évidence la relative faiblesse du contrôle en France comparé à celui qui est effectué en Allemagne. Le croisement du point de vue d'universitaires avec celui de praticiens a permis de mieux comprendre l'arrière-plan politique de l'action des autorités de contrôle. Les doctorants ont assisté au colloque et ont ainsi pu suivre le prolongement des séminaires. Des étudiants de master 2 ont également assisté au colloque et ont pu ainsi se rendre compte des formes que pouvaient prendre la recherche en droit.

Les interventions lors des séminaires ont été publiées sur le site du Centre d'Etudes internationales et Européennes de l'Université de Strasbourg. Il en sera de même prochainement pour les contributions au colloque. Le format électronique de publication nous a semblé le mieux adapté pour assurer une publication rapide sur un sujet d'actualité.

Nous envisageons de poursuivre des activités de recherche au sujet de la lutte contre le terrorisme dans les trois Etats, ayant été convaincus de l'intérêt de la démarche comparative. Nous souhaiterions accroître la dimension pluridisciplinaire en faisant appel à des historiens notamment. Nous n'avons pas encore arrêté définitivement les formes que prendront nos futures activités mais commenceront probablement par de nouveaux séminaires doctoraux afin de continuer de sensibiliser les jeunes chercheurs aux multiples questions que soulève la lutte contre le terrorisme